



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 3 Mai 2021

ACCORD SOCIAL "LA POSTE ENGAGÉE AVEC LES POSTIERS" 2021 - 2023

LA CGT NE SIGNE PAS un accord social qui ne permet pas de ré-humaniser le travail à La Poste !

A l'appui de très nombreuses consultations sur le vécu au travail des postières et postiers, la CGT estime qu'il existe un fort delta entre ce qu'expriment les agents sur les lieux de travail et l'accord social proposé par La Poste.

Pire encore, des points de l'accord mettent en risque les agents, notamment sur tous les thèmes qui concernent l'employabilité et la mobilité forcée, alors même que la CGT relève dans tous les territoires, toutes les branches, que les risques psychosociaux sur les personnels sont plus élevés qu'au moment de la précédente crise sociale lors du « grand dialogue » dans l'entreprise.

En effet, **cet accord social ne répond pas aux besoins immédiats des postiers** qui exigent avant toute chose les moyens de bien faire leur travail pour assurer un service public postal de qualité, des emplois stables et qualifiés, plus de reconnaissance à travers les salaires ainsi que la prise en compte de leurs qualifications et des droits et garanties de haut niveau.

Or, à aucun moment, la question de l'emploi, sa nature et son nombre n'apparaît dans l'accord. Dans ces conditions, comment très concrètement mettre en œuvre un accord dont la question essentielle de l'emploi n'y figure pas ?

Comme à son habitude, la CGT est rentrée dans la négociation sans a priori si ce n'est celui de porter l'expression de tous les salariés. Un seul objectif, pouvoir soumettre à la consultation de

tous un accord, dans lequel, chacune, chacun trouverait une amélioration de son quotidien.

C'est pourquoi, cette négociation a été menée à l'offensive par la CGT en étant force de propositions à partir des luttes qui se déroulent et des attentes des personnels. Des propositions retranscrites dans un préambule et une plateforme revendicative CGT. La CGT a donc joué son rôle dans cette négociation. La CGT a permis des avancées sur de nombreux points comme par exemple :

- la garantie que pour la durée de l'accord il n'y ait pas de dispositif collectif de départ contraint
- l'abandon du CDD de projet
- La transférabilité de certains droits des salariés (en lien avec les propositions de la CGT de créer un nouveau statut du travail salarié) par exemple : le taux de reprise de l'ancienneté des ACO à 100%. « En cas de mobilité en provenance d'une société du Groupe, La Poste s'engage à : reprendre l'ancienneté acquise au sein des sociétés du Groupe La Poste ; ne pas appliquer de période d'essai ; reprendre les soldes de congé et compte épargne-temps »
- Sur la mobilité, « élargissement des propositions de postes au nombre de 3 en fonction du nombre de poste recensés », on était à 1 au début des négos.

.../...

Cependant, cet accord est largement insuffisant, déséquilibré et manque de moyens concrets pour permettre aux postières et postiers d'améliorer leurs conditions de travail et de vie.

Cet accord social qui s'appuie en grande partie sur les précédents accords (« un avenir pour chaque postier » et « qualité de vie au travail ») est un accord moins disant que l'existant, qui est défavorable aux postières et postiers s'il est signé et mis en œuvre.

UN ACCORD AU SERVICE DU PLAN STRATÉGIQUE 2021-2030 :

Cet accord social est un support pour Le Groupe La Poste à la mise en œuvre de ce plan stratégique. Au-delà des apparences par des annonces de grands principes, cet accord organise la mobilité forcée et l'employabilité des salariés sans reconnaissance sur leur fiche de paye ni valorisation des compétences ; il accompagne l'air de rien ou rien dans l'air un plan social qui ne dit pas son nom avec le non remplacement des départs en retraite et une surcharge de travail en résultant. D'un effectif moyen de 257 120 postiers de La Poste maison mère en 2008, on est passé à 169 585 postiers en 2020...

A l'heure où la présence postale est une demande forte de la population, des élus et des salariés du Groupe, un accord social qui désengage cette présence pose question :

à combien seront les effectifs postiers en 2030 ?

Le Groupe La Poste a lancé un nouveau plan stratégique 2021-2030, qui vise à intensifier la rentabilité du groupe en supprimant des emplois, en développant la précarité, et en transformant profondément la nature même de La Poste et de ses missions, en passant d'une entreprise à un fort ADN de service public à une entreprise de services : les postiers ne s'y retrouvent pas dans cette vision stratégique écornée, fiers qu'ils sont d'avoir construit le capital confiance de La Poste et ce lien de proximité comme socle de lien social pourtant si nécessaire en ces temps confinés.

Nous sommes ainsi bien confrontés à un plan stratégique élaboré à partir d'orientations définies par la seule recherche de la profitabilité maximale dont les services publics font les frais dans cette recherche de rentabilité à tout prix sans réelle solidarité entre les différentes activités du Groupe. Les bases capitalistiques ainsi posées qui font de la

concurrence interne entre activités le fer de lance, ne peuvent répondre à la satisfaction des besoins sociaux, ceux des salariés comme des usagers

La démarche participative utilisée pour construire ce plan a simplement été utilisée pour imposer l'évolution de la raison d'être de La Poste dans les têtes des postiers, des usagers et des élus. Identifier les aspirations et les souhaits pour mieux y répondre par l'image et les contourner dans les faits, c'est ça l'envers du décor de la vitrine « green » et RSE du groupe La Poste prenant appui sur une Banque Postale qui se dit citoyenne tout en se comportant comme d'autres banques en excluant certains clients ou usagers de sa politique commerciale.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, l'attitude de la direction sur le non versement de l'intéressement, le gel des salaires, la pression sur les jours de congé,... vient renforcer le sentiment d'injustices sociales et de mépris insupportables à l'encontre des postières et postiers qui sont pourtant en première ligne depuis un an maintenant.

Dans tous les services, avec des formes différentes, les collègues s'expriment de plus en plus ouvertement à l'encontre des orientations de La Poste. Le personnel avec la CGT n'a cessé de dénoncer et de combattre ce plan stratégique à l'opposé des réponses aux besoins sociaux et aux aspirations des postières et postiers.

Nous devons passer de l'indignation, de la honte et de la colère à une réponse collective et solidaire durable, décidée sur chaque lieu de travail pour inverser les choix stratégiques au sein du Groupe La Poste. Accord ou pas, rien n'est figé !

Dans cet objectif, la CGT appelle les postières et les postiers à multiplier les initiatives revendicatives locales, à élargir toutes les mobilisations en cours, à créer les conditions de l'élévation du rapport de force avec toutes et tous sans exclusive et selon les modalités d'actions décidées par les salariés eux-mêmes (manifestations, rassemblements et autres initiatives décidées par les salariés...).

Dans ce prolongement, la CGT appelle à poursuivre le développement des mobilisations sur les lieux de travail avec la perspective d'une journée de convergence des luttes dans la 2ème quinzaine de mai.